

Acte Certifié exécutoire

Envoi : 19/11/2012

Réception par le Prefet : 19/11/2012

Publication : 23/11/2012



Pour le Président du Conseil Général
et par délégation
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif de
l'Assemblée

N° CP-2012-11-11-2

Séance du vendredi 16 novembre 2012

Conseil Général Haut-Rhin

Extrait des délibérations de la Commission Permanente

MOBILISATION DES CREDITS D'ASSISTANCE TECHNIQUE DANS LE CADRE DE LA GESTION DE LA SUBVENTION GLOBALE DU FONDS SOCIAL EUROPEEN 2010/2012 - CONSOMMATION DE LA TRANCHE 2011

La Commission Permanente du Conseil Général,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU la délibération n°CG-2011-1-1-4 du 31 mars 2011, relative aux délégations de compétences du Conseil Général à la Commission Permanente,
- VU la convention relative à la désignation d'un Organisme Intermédiaire d'une Subvention Globale du Fonds Social Européen en date du 25 juin 2010,
- VU le rapport du Président du Conseil Général

APRES EN AVOIR DELIBERE

- Donne acte au Président concernant la mobilisation des crédits d'assistance technique du FSE pour le contrôle de service fait de la tranche annuelle 2011.
- La recette de l'Union européenne, d'un montant de 53 355 €, sera recouvrée au programme H612, chapitre 017, fonction 564, nature 74771, code/programme 3046.

LE PRESIDENT

Charles BUTTNER

Adopté
voix contre
abstentions